

1131359

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

- PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979 -

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

-0- IT (IT IT IT) -0-

SUR LE
PROJET DE REAJUSTEMENT
DU VÈME PLAN QUADRIENNAL
DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1977-1981

-0-

DAKAR, LE 20 AVRIL 1979

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

17 17 17 17 N° 79-04

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Saisi, par monsieur le Président de la République, (par lettre n° 0683, en date du 30 mars 1979) du projet de réajustement du Vème Plan de Développement économique et social 1977-1981,

Sur le rapport de sa Commission du Plan, des Etudes générales et de Synthèse,

A adopté, en sa séance du 20 avril 1979, l'avis suivant :

Dakar, le 20 avril 1979

Le Président


Magatte LO

Les différentes commissions du Conseil économique et social ont procédé, chacune en ce qui la concerne, à l'examen du projet de réajustement du V^o Plan quadriennal de développement économique et social 1977-1981.

Le présent rapport comprend deux parties:

- A/ - Observations générales
- B/ - Observations sectorielles.

/ OBSERVATIONS GENERALES /

Le Conseil a noté, avec satisfaction, l'amélioration considérable de la méthodologie utilisée.

Ce réajustement a sans doute demandé de très gros efforts. Le document présenté en trois (3) tomes, fournit, de manière souvent très fouillée, les processus financiers, les pourcentages de réalisation physique des projets et les actions prévues pour redresser l'écart entre les prévisions et les réalisations.

Mais dans le souci d'améliorer notre méthode de planification, il est nécessaire que le Gouvernement approfondisse ses études sur la définition des paramètres utilisés

.../...

et sur les indices servant à évaluer la valeur ajoutée de certains secteurs.

Par ailleurs, le Conseil regrette que la visibilité leur du document ait été diminuée par une rédaction, sans doute hâtive qui rend parfois incompréhensibles certains chapitres.

Compte tenu de l'utilisation qui sera faite de ce document qui est un outil de travail appelé à circuler très largement, le Conseil recommande que toute la rédaction soit reprise en vue de l'amélioration de la forme.

Il note, avec satisfaction, l'objectivité des critères retenus pour effectuer le bilan des réalisations et les critères de sélection des projets anciens et nouveaux. Néanmoins, pour l'efficacité de l'application de ces critères, il pense que des dispositions doivent être prises pour que la capacité d'absorption des crédits dans les différents secteurs ne constitue plus un goulot d'étranglement, comme cela a été constaté dans l'utilisation des ressources extérieures déjà acquises

.../...

(conditions plus souples de mobilisation des crédits provenant de l'aide extérieure, prévisions de certaines contreparties sur le budget national d'équipement).

S'agissant des grandes orientations du plan initial et du réajustement, le Conseil constate que l'accent est mis d'abord sur les secteurs directement productifs (secteur rural, secteur industriel, sous-secteur touristique) avant ceux indirectement productifs. Ce sont, en effet, les premiers qui devraient dégager les ressources permettant le financement des seconds. Le Conseil recommande vivement que les actions programmées ou entreprises dans l'application de ces options s'inscrivent rigoureusement dans le cadre de ces orientations pertinentes.

Le Conseil souligne le niveau décevant de la part de l'aide dans le PNB des pays développés qui, situé à 0,31 pour 100 en 1977, n'atteint même pas la moitié de celui proposé par les Nations-Unies (0,7 p.100). Il remarque l'effort des pays de l'OPEP, qui atteint 2 p. 100 de leur P.N.B., bien que le volume de l'aide de ce groupe de pays, en valeur absolue, soit encore faible par rapport à celui de l'ensemble des pays développés.

/ OBSERVATIONS SECTORIELLES /

I. - LE SECTEUR PRIMAIRE

Agriculture

Elevage

Forêts et Protection de la nature

Pêche

Hydraulique rurale.

L'impact de la sécheresse de ces dernières années sur l'économie nationale constitue une illustration de l'importance de ce secteur et justifie amplement la priorité qui lui est accordée.

Le Conseil estime que les 17% que représente la part de l'Agriculture dans la production intérieure brute ne reflète pas l'impact réel de ce sous-secteur dans le développement économique du pays.

Il est donc indispensable que la priorité accordée à ce sous-secteur soit maintenue et qu'elle se traduise davantage dans les faits, notamment dans la répar-

.../...

tition des enveloppes financières et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets, surtout lorsqu'une participation extérieure est acquise. Il faut, à cet égard, déplorer la situation constatée dans le domaine de l'hydraulique rurale qui, au moment du réajustement, n'atteint que 32 p. 100 de taux de réalisation, alors que la situation catastrophique au Sahel a incité des bailleurs de fonds étrangers à répondre très largement aux demandes du Gouvernement, puisque les financements acquis à mi-plan atteignent 58 p. 100 des prévisions.

Il faut encore constater, dans ce domaine, que les anciens projets n'atteignent que 12 p. 100 de réalisation malgré un taux de financement de 42 p.100.

Toujours dans le sous-secteur agricole, le Conseil estime que les causes de la faible consommation d'engrais ne se limitent pas seulement à celles annoncées dans le document (page 68). Le Conseil insiste, entre autres causes, sur celles liées, d'une part, aux difficultés d'adapter l'engrais aux conditions réelles du sol et des cultures et, d'autre part, à l'insuffisance de l'encadrement technique des paysans. Pour améliorer

la situation, le Conseil pense qu'il serait souhaitable de tenir compte de l'expérimentation et de l'avis des cultivateurs qui sont les praticiens.

S'agissant de la SAED, il est à noter qu'elle n'a jamais pu atteindre les objectifs d'aménagement et de production qui lui ont été fixés, malgré ses réorganisations successives. Dans ces conditions, il semble irréaliste et dangereux de lui assigner des objectifs encore plus ambitieux en étendant sa zone géographique d'intervention.

Dans la stratégie du développement rural, il est regrettable de constater la tendance à restreindre ce sous-secteur aux seuls cultivateurs. Le rôle joué par les productions animales et halieutiques, dans l'atténuation des conséquences des mauvais hivernages, commande d'accorder une attention accrue aux sous-secteurs de l'élevage et de la pêche.

Pour le sous-secteur de l'Elevage, la stratégie ne doit pas être polarisée par l'exploitation des grandes espèces. Dans le cadre de la diversification des produc-

.../...

tions, une attention accrue doit être accordée, notamment en matière de production de viande, à d'autres espèces beaucoup plus intéressantes sur le plan du rendement protéique et financier (petits ruminants, porcs, volailles et autres animaux de basse-cour comme le lapin). Cela nécessite des recherches d'accompagnement, comme par exemple l'insémination artificielle porcine pour l'introduction de races améliorées.

Le Conseil recommande que soient attentivement suivies l'évolution et les conséquences du projet SENDA, projet d'embouche bovine et d'élevage dans la région du Fleuve, afin que l'expérience malheureuse de BAMBILOR ne se renouvelle pas. Il faut que ce projet s'intègre harmonieusement dans la politique du Gouvernement en matière de développement de l'élevage pour la production de viande bovine.

Pour le sous-secteur des Forêts et Protection de la nature le Conseil note l'ambitieux programme de reboisement et recommande que toutes les dispositions soient prises pour que les plants nécessaires à la réalisation des projets puissent être fournis par les pépinières.

.../...

Pour le sous-secteur de la pêche,

a) Le Conseil constate, comme le Gouvernement, que les statistiques utilisées pour la pêche piroguière ne sont pas fiables. Il demande qu'un système de relevés statistiques beaucoup plus sûr soit rapidement étudié.

b) S'agissant du programme d'armement de navires de pêche industrielle, pour éviter un ralentissement du sous-secteur, le Conseil demande que les études de faisabilité aboutissent rapidement, en vue de la mise en place d'un armement national efficace.

c) Le Conseil regrette le non fonctionnement des centres de formation, alors qu'une "importante assistance technique est en place" (p. 134).

II. LE SECTEUR SECONDAIRE

Energie

Industrie et Mines

Artisanat

Dans le domaine de l'Energie le Conseil recommande qu'au niveau de la recherche et des projets à réaliser l'accent soit mis, de façon plus hardie, sur la diversification des sources d'énergie de substitution. Il s'étonne qu'aucune mention n'ait été faite sur les recherches d'uranium.

S'agissant de l'Industrie et des Mines, le Conseil indique qu'en matière de stratégie, la priorité accordée à la recherche minière n'est pas le seul élément de la décentralisation industrielle et souhaite que d'autres mesures soient mises en oeuvre en vue de rendre effective cette décentralisation tant souhaitée.

Il demande, en outre, que l'action de l'Etat dans le processus d'industrialisation soit plus clairement définie, aux deux niveaux d'intervention possible :

- prise de participation de l'Etat aux capitaux des entreprises, qui s'inscrit tout naturellement dans notre option socialiste.

- mesures permettant une insertion plus grande des hommes d'affaires sénégalais dans le sous-secteur industriel.

Il souhaite que le fonds de garantie prévu dans la réforme de la Banque centrale soit rapidement mis en place.

En ce qui concerne la réalisation de certains projets :

- pour les industries chimiques, le Conseil s'est inquiété de l'augmentation considérable du coût du projet ICS, qui passe de 12 à 48 milliards de F. CFA. Compte tenu des difficultés que connaissent ces industries en Europe face à la concurrence des industries américaines, le Conseil recommande une étude approfondie du projet ICS, en fonction de la théorie des filières et de la possibilité d'approvisionnement en eau et de valorisation des matières premières locales autrement non valorisables.

Dans le domaine des matériaux de construction, considérant les objectifs du Gouvernement à savoir :

- la création d'emplois,
- la réduction des coûts de construction,

.../...

- la réalisation d'un vaste programme de construction de logements,

Le Conseil souhaite que le projet SOABI fasse l'objet d'une étude plus poussée, afin de s'intégrer dans la réalisation de ces objectifs.

En ce qui concerne l'industrie textile, le Conseil souhaite :

- que la modernisation des équipements, largement amorcée par certains industriels, soit poursuivie et généralisée,
- qu'il soit tenu compte, dans la gamme des produits, du goût du consommateur sénégalais en vue de supprimer l'importation de ces produits
- que les mesures nécessaires soient prises pour permettre aux industries sénégalaises d'être compétitives, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur.

.../...

Enfin, le Conseil souhaite obtenir des précisions sur la faiblesse des montants retenus pour les domaines industriels de Diourbel, Louga, Rufisque et Tambacounda (coût réajusté pour chacun des projets à 6 millions, contre 100 millions initialement prévus).

Il note, par ailleurs, qu'en raison des résultats favorables des études déjà menées, l'exploitation des mines du Sénégal-oriental pourrait être envisagée.

S'agissant de l'Artisanat, le Conseil déplore l'anarchie qui règne dans la profession et les préjudices qui peuvent en résulter pour la politique d'encouragement des activités touristiques. Le manque de contrôle des bijoux, vendus aux touristes sans être poinçonnés, en est une illustration.

Le Conseil souhaite connaître l'utilisation qui a été faite ou qui sera faite des crédits de la Banque mondiale s'élevant à un milliard de F. C.F.A.

III - LE SECTEUR TERTIAIRE

Commerce

Tourisme

Transports et Télécommunications.

S'agissant du Commerce, le Conseil recommande une action vigoureuse du Gouvernement pour améliorer la balance commerciale. A cet effet, il souhaite, tout d'abord, que l'ensemble des mesures envisagées par le Gouvernement soient clairement présentées.

Ensuite, il lui semble qu'en matière de crédit à l'exportation il n'existe pas, à l'heure actuelle, de réglementation spécifique ; en tout état de cause, l'établissement d'un taux préférentiel de crédit pour l'encouragement à l'exportation ne constitue qu'une mesure parmi les instruments de promotion de l'exportation.

Il note que, pour améliorer le commerce extérieur, l'accent est mis exclusivement sur l'augmentation des exportations. Le Conseil, sans en méconnaître

.../...

l'impact sur les recettes, considère qu'une action sur les importations, plus facilement réalisable et aux effets plus immédiats, est beaucoup plus efficace dans le rétablissement de l'équilibre commercial. Toujours pour améliorer la balance commerciale, il suggère l'établissement de taxes internes qui soient de nature à supprimer les importations non essentielles et les importations de luxe.

Pour le commerce intérieur, le Conseil suggère :

- que le Gouvernement mette en place des systèmes plus adaptés à la commercialisation des produits agricoles autres que l'arachide : mil, maïs, niébés, etc...

- en vue de combler le vide commercial à l'intérieur du pays, d'inciter les commerçants privés à réintégrer ce secteur. A cet effet, la mise en place de la centrale d'achat programmée depuis le III^{ème} Plan devient une nécessité. Mais cette centrale ne devrait pas se traduire par un monopole dans ce secteur, ni concentrer ses investissements, jugés insuffisants, à Dakar.

Le Conseil approuve la création d'un fonds de soutien aux petites entreprises commerciales dans le

.../...

cadre de la SONAGA et retient la réduction, de 120 à 60, du nombre de magasins prévus dans la création de la chaîne de détaillants avec, d'une part, une bonne répartition régionale, d'autre part, pour les centres urbains, une implantation dans les quartiers neufs, de préférence.

S'agissant de la répartition régionale des investissements prévus pour les trois projets nationaux, le Conseil demande qu'elle soit mieux équilibrée et recommande que le financement soit ainsi réparti:

- Centrale d'achat : une moitié des investissements pour le Cap-Vert et l'autre moitié pour les Régions;
- Fonds de soutien : une moitié pour le Cap-Vert et une moitié pour les Régions;
- Chaîne de détail-: la répartition proposée par le lants document est acceptable.

En ce qui concerne le Tourisme, le Conseil partage les grandes orientations de ce sous-secteur et estime que, pour la promotion touristique, il est tout

.../...

.../...

d'abord nécessaire de connaître exactement le profil et les flux touristiques et d'élaborer des indices de comportement de ce sous-secteur. Il faudra ensuite entreprendre des actions promotionnelles à proprement parler par :

- l'éducation et la préparation des populations au "fait touristique",

- la prospection de nouveaux marchés. De ce point de vue, le Conseil estime qu'il n'est pas opportun, à l'heure actuelle, de renforcer le bureau de New-York ; par contre, il faut hâter l'ouverture du bureau de promotion pilote en Europe, soit sans les Pays Scandinaves, soit en Allemagne, soit en Belgique.

Le Conseil insiste sur la nécessité :

- d'améliorer les routes touristiques afin de favoriser la décentralisation,

- de mettre en place des moyens adaptés aux déplacements des touristes, moyens pouvant bénéficier des dispositions du Code des Investissements.

S'agissant des Transports et Télécommunications, le Conseil recommande d'ajouter à la liste des projets

.../...

retenus dans ce sous-secteur celui relatif à l'élargissement de la transgambienne et suggère qu'il soit procédé dans le programme d'auscultation du réseau routier, à la vérification des ponts.

Fortement préoccupé par les transports urbains dans la région du Cap-Vert, constatant par ailleurs que la SOTRAC ne dispose pas encore de tous les moyens devant lui permettre de remplir au profit des populations urbaines la mission qui lui est assignée, le Conseil encourage vivement le Gouvernement à poursuivre l'action d'assainissement du transport urbain, notamment par le regroupement des transporteurs réguliers au sein de coopératives et la définition des zones à exploiter, d'une part, par la SOTRAC, et, d'autre part, par les transporteurs privés qui ont encore un rôle important à jouer dans le transport urbain, dans la région du Cap-Vert.

A propos des transports ferroviaires et maritimes, le Conseil

- encourage le Gouvernement à maintenir son soutien à la RCPS et émet le vœu que soit recherchée une meilleure coordination et intégration des réseaux malien et sénégalais ;

s'étonne qu'aucune mention n'ait été faite des activités de la Société sénégalaise de Navigation maritime (SENAM).

Il émet le voeu qu'une action importante et urgente soit menée pour rendre le Saloum navigable, condition indispensable pour la reprise des activités du Port de Kaolack.

IV. LE SECTEUR QUATERNAIRE

- Urbanisme et Espaces verts
- Habitat
- Hydraulique urbaine et Assainissement
- Santé
- Education
- Promotion humaine
- Culture
- Jeunesse et Sports
- Information
- Etudes et Recherches
- Equipements administratifs.

Le Conseil a étudié, avec une attention toute particulière, les différents chapitres consacrés à cet important secteur : il s'est surtout attaché, plus que partout ailleurs, à dégager des propositions concrètes d'action.

C'est ainsi que dans le domaine de l'Habitat, après avoir noté la situation privilégiée faite au programme de la SICAP par rapport à celui de l'OHLM, le

..../...

le Conseil exprime son inquiétude devant le fait qu'une telle situation risque de pénaliser les couches les moins aisées de la population.

Il suggère, en conséquence :

1°) que les parcelles assainies constituent un secteur prioritaire, dans la mesure où elles concernent les salariés à faible revenu.

Il est donc souhaitable que la mission du Crédit foncier soit d'apporter en priorité sa contribution aux financements des constructions à édifier sur ces parcelles assainies ;

2°) les structures de la SICAP devraient être revues pour lui permettre d'étendre ses activités dans les régions ;

3°) des études devraient être entreprises ou poursuivies, en vue de définir une politique de l'habitat compatible avec la structure des salaires et le niveau des revenus du monde rural.

.../...

Dans le domaine de la Santé, le Conseil estime que les efforts doivent être poursuivis pour concrétiser la régionalisation des programmes de santé, en tenant compte notamment des capacités financières des communautés locales, ce qui permettrait à l'Etat de concentrer ses efforts sur les grands projets régionaux.

Pour l'Hopital A. Le Dantec après avoir constaté la faiblesse des crédits mis en place par rapport aux prévisions et la non-réalisation de la rénovation du bloc opératoire,

Le Conseil recommande qu'une action prioritaire soit entreprise au niveau de cet établissement et qu'une organisation soit mise en place pour assurer le suivi permanent des mesures décidées.

Le Conseil enregistre avec satisfaction, dans le domaine de l'éducation, l'instauration d'un nouveau projet, en matière d'enseignement moyen, que constitue la création de blocs scientifiques.

S'agissant de la Promotion humaine, il note que l'importance des financements externes permet un

réajustement en hausse sensible des différentes actions envisagées initialement au Vème Plan et assure la réalisation des projets, sans alourdir la charge de la dette publique.

En ce qui concerne la Jeunesse et les Sports, le problème des équipes nationales sportives a été examiné à la lumière des expériences menées dans certains pays voisins. Le Conseil estime, en tout état de cause, que le Sénégal se doit d'avoir une politique sportive précise et que des efforts sont à mener pour permettre à notre pays une participation efficace aux compétitions internationales.

S'agissant de l'Information, le Conseil pense que parmi les objectifs que doit poursuivre ce sous-secteur doivent figurer, en priorité, l'amélioration de la qualité technique des émissions de la Télévision, la modernisation de certains programmes et la couverture radiophonique satisfaisante de l'ensemble du territoire national.

Dans le domaine des Etudes et Recherches, le Conseil souhaite vivement la mise en place rapide d'un service semencier pour les plantes fourragères locales ou introduites.

Telles sont

. les observations générales
. et les observations sectorielles
que formule le Conseil économique et social, sur le projet
de réajustement du Vème Plan quadriennal de développement
économique et social 1977-1981

Dakar, le 20 avril 1979